

Marseille
Luca, huit ans,
numéro un mondial
aux échecs

/PHOTO GILLES BADER

Page 6



Un an après le Panthéon
Le mouvement
Manouchian sur
tous les fronts

Page 5

Football
OM: le si
précieux
Amir Murillo

Pages Sports

30 ans après le meurtre d'Ibrahim Ali

À la Savine, des plaies encore à vif



Dans cette cité du 15^e arrondissement, les proches de ce jeune homme de 17 ans, tué en 1995 par des colleurs d'affiches du Front national, perpétuent sa mémoire tragique. Ils se confient. **Pages 2 & 3**

/PHOTOS PHILIPPE LAURENSEN & DR

Salon de l'agriculture

Enfin le retour au calme ?

Après les tensions de l'an passé, le Salon de l'agriculture ouvre demain à Paris alors que la loi d'orientation agricole est sur le point d'être adoptée au Parlement. Une étape dans la crise qui pourrait calmer les esprits.

Pages Grand Sud /PHOTO ARCHIVES DAVID ROSSI



Marseille
L'inquiétante
tendance
des soins
pour les
tout-petits

/PHOTO A.A.

Dernière page

Parc Chanot (8°)
Cinq bonnes
raisons
d'aller à la
Japan Expo
ce week-end

Pages Loisirs



DEMAIN
avec
votre
journal.

2,90

P

Les acteurs économiques unis contre la fast-fashion

BOUCHES-DU-RHÔNE Hier matin, réunis au sein des ateliers de Fask Academy, à Marseille, ils ont, dans une déclaration commune, rappelé la nécessité de vite légiférer notamment face au non-respect des normes européennes.

Ils seront les premiers à sonner la charge. Hier matin, les acteurs économiques ont fait une déclaration commune pour dénoncer le "choix politique de retarder encore l'adoption définitive du projet de loi anti fast-fashion qui avait été voté à l'unanimité, en mars 2024, par l'Assemblée nationale". En toile de fond, la fermeture des Galeries Lafayette donnée "comme une alerte supplémentaire sur les profondes mutations de notre modèle industriel et commercial et leurs conséquences dramatiques sur notre économie locale", expliquent d'une même voix ces professionnels. Autour de la table, Cress Paca, Commerces positifs, CCIAMP, CMAR13, CPME13, Fédération Marseille centre, FNH Paca, Mode in sud et U2P. Symboliquement, au cœur des ateliers de l'école de mode marseillaise Fask Academy, Sylvie Plunian (CCIAMP), Corinne Innessi (CPME13), Denis Philippe (Cress), Guillaume Sicard (Fédération Marseille centre) et Jocelyn Meire (Mode in Sud), dénoncent un "manque de courage des élus, sans aucune prise de parole officielle". La conférence de la présidence

du Sénat ne place pas la loi dans les prochaines échéances. Dont acte.

"C'est faire de la démagogie"

Pour Denis Philippe, rejoint par la majorité des intervenants, ce résultat est le fruit "de politiques hors sol" tant au niveau national qu'au niveau local. "À l'heure de la réindustrialisation, de la préférence vis-à-vis des circuits courts, il y a deux discours", plaide le Marseillais. "C'est un paradoxe, appuie Corinne Innessi. Nous avons tous eu la même parole durant le Covid, sur la nécessité de l'achat local, cela a marché. Je vais plus loin. Face à cette prise de conscience, beaucoup de personnes se sont mises à leur compte. Nous avons un savoir-faire. Mais le lobby est plus puissant." Pour Sylvie Plunian, "il y a un gap entre l'industrie (et le désir de réindustrialisation) et la formation", assure celle qui dénonce également les "problèmes de financement". Pour le collectif, il est impératif "d'encourager une consommation plus éclairée, en mettant en avant la production locale souvenant artisanale et les marques engagées dans des démarches



Les principaux acteurs économiques se sont réunis autour d'une déclaration commune sur la nécessité de légiférer sur la fast-fashion. / PHOTO R.A.

éthiques et responsables. L'enjeu majeur est de faire comprendre l'importance que tout cela représente en termes économiques." Soit 155 milliards d'euros de chiffre d'affaires direct équivalent à 1,7% du PIB national, et

un million d'emplois pour le secteur de l'habillement. Ce texte législatif est "une première étape essentielle" pour réguler les pratiques de la fast-fashion et "réorienter notre consommation vers des modèles

plus durables". "Seule une action collective, impliquant citoyens, entreprises et pouvoirs publics pourra inverser la tendance afin de préserver le savoir-faire français et un commerce plus juste et durable", soulignent-ils.

“
Le lobby est plus puissant. ,,
CORINNE INNESSI

Puis, "on ne peut pas entendre que c'est dégueulasse pour les pauvres de lutter contre la fast-fashion", justifie Jocelyn Meire, en reprenant les propos de Christophe Castaner, embauché comme responsable RSE chez Shein. "C'est faire de la démagogie. Il ne s'agit pas de TVA cachée comme peuvent le prétendre certains. Cette loi va permettre de dresser des malus pour des produits non respectueux des normes européennes et donc un effet bonus pour celles qui le font. Puis, un volet important, c'est la régulation de la communication pour éviter la surconsommation, un peu comme la loi Evin." Si les Marseillais sont les premiers à s'unir autour de cette problématique, ils en espèrent un essaimage rapide.

Rislène ACHOUR
rachour@laprovence.com

MÉTÉO

En Provence, un déficit de soleil de 30% en 2025



Le ciel bleu devrait revenir en début de semaine prochaine. / PHOTO ANTOINE TOMASELLI

Le soleil se cache depuis le début de l'année et ça ne devrait pas s'améliorer avant quelques jours. Explications.

Depuis le début de l'année, les Provençaux ont "la tête dans les nuages". Avec un ciel encore bien couvert ce week-end sur l'ensemble de la région, le soleil ne sera pas de retour avant le 25 février.

43% de soleil en moins depuis début février

"Depuis le 1^{er} janvier 2025, on est à 230h d'ensoleillement au total, ce qui représente un déficit de 30%", résume Paul Marquis, météorologue indépendant, fondateur d'e-meteoservice. D'après les données de la station Météo-France de Mari-gnane, il y a eu 10% de soleil en moins sur le mois de janvier (130,9h), et 43% de moins depuis début février (97h au 20 février). "On a observé seu-

lement 5h de soleil mercredi, 2h mardi et 5h lundi quand on peut espérer presque 10h de soleil par jour en temps normal, détaille l'expert météo. Même s'il reste quelques jours avant la fin du mois, on n'atteindra jamais les 173 heures d'ensoleillement moyen pour février."

À quoi est-ce dû ? "Si on a un temps anticyclonique et des hautes pressions grâce à l'anticyclone des Açores, ça ne rime pas forcément avec beau temps, explique Paul Marquis. Les hautes pressions sont souvent accompagnées de nuages bas." Une situation inhabituelle pour la région "la plus ensoleillée de France", qui atteint "quasiment 3 000 heures d'ensoleillement" en moyenne par an. En 2017, cette durée a même atteint "presque 3 200 heures", un record. Tout le contraire de 1992, total annuel le plus bas avec seulement 2 566,1 heures, d'après Météo-France.

Maël BAUDÉ-OLIVIER
mbaude-olivier@laprovence.com

LA PENNE-SUR-HUVEAUNE

Le maire reste libre sous contrôle judiciaire

Le maire Nicolas Bazzucchi est passé une deuxième fois hier devant la chambre d'instruction de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Il reste libre mais placé sous contrôle judiciaire.

Le maire de La Penne-sur-Huveaune est sorti en pleurs de la chambre de l'instruction de la cour d'appel d'Aix, hier. Des pleurs de soulagement dans une étreinte avec ses proches. Nicolas Bazzucchi reste libre, placé sous contrôle judiciaire dans l'attente de son procès. L' élu avait été libéré de détention provisoire le 11 février dernier sur décision du juge d'instruction mais le parquet avait fait appel, d'où l'audience d'hier pour connaître le sort du maire sur son maintien en liberté sous contrôle judiciaire ou le retour au centre pénitentiaire de Luynes. "C'est très difficile pour lui", confie une de ses proches, venue pour le soutenir.

"La décision est très satisfaisante"

Poursuivi pour viols, violences aggravées sur conjoint ayant entraîné 20 jours d'incapacité temporaire de travail (ITT) sur deux plaignantes, et enregistrement d'images à caractère sexuel sans consentement, il a l'interdiction de paraître sur le sol de sa commune et de rentrer en contact avec les agents municipaux et les deux plaignantes, ainsi qu'une troisième personne témoin. Nicolas Bazzucchi est tenu d'une obligation de soins, mais aussi de "ne pas



Après l'audience de la cour d'appel, le maire Nicolas Bazzucchi, discute avec deux de ses trois avocats. / PHOTO C.G.

s'absenter de sa résidence fixée par le juge d'instruction" qui se trouve désormais à Aubagne. "Il est soulagé, on va enfin pouvoir commencer à se défendre", a déclaré son avocat Jérôme Gay. Il a été rejoint à la barre par M^{me} Dominique Mattei et M^{me} Julia Minkowski, deux célèbres avocats pénalistes. "La décision est très satisfaisante, la détention n'était plus nécessaire à l'instruction, c'est un élu local qui n'a aucun casier et est en mesure de respecter son contrôle judiciaire", a assuré Julia Minkowski, également avocate de Nicolas Bedos condamné pour agressions sexuelles. Lors de l'audience, l'avocate a plaidé pour le respect de la présomption d'innocence de l' élu. "On essaie de faire valoir le respect des principes [...] C'est un élu local, il ne va pas

enfreindre un contrôle judiciaire, ses faits et gestes sont scrutés."

"Une image d'impunité"

Du côté des parties civiles, l'avocate tient à rappeler les "faits graves avec des qualifications criminelles" pour lesquels Nicolas Bazzucchi est poursuivi. Elle s'inquiète des pressions qui pourraient être faites sur sa cliente, ex-conjointe de l' élu. "Une ancienne compagne avait déposé plainte en 2022 et a décidé de la retirer craignant d'être licenciée", rapporte-t-elle. L'avocate révèle aussi "une emprise de M. Bazzucchi" sur sa cliente. Elle prend également l'exemple de la deuxième plaignante qui a accepté une confrontation avec le maire le 5 février, pour finalement

refuser au dernier moment "par peur". "Il dit lui-même dans la procédure qu'il est colérique, jaloux et a des difficultés à surmonter des situations qui ne lui conviennent pas", a-t-elle ajouté. Elle a plaidé pour le maintien en détention provisoire de l' élu afin d'éviter de donner "une image d'impunité qui contribue au sentiment d'inutilité du dépôt de plainte". Seulement 6 % des femmes victimes de viols, tentatives de viols et d'agressions sexuelles portent plainte, le pourcentage s'élève à 16 % quand on y ajoute les victimes de violences physiques et psychologiques, d'après les chiffres du gouvernement. "Il y a toujours des témoins à entendre, des auditions à effectuer", a rappelé l'avocat général.

La chambre de l'instruction en a décidé autrement. Le principal intéressé à qui le tribunal a donné la parole en dernier, a affirmé qu'il était en train de se soigner. "J'ai commencé les soins cette semaine et j'en tire déjà des bienfaits, notamment sur mes comportements excessifs, je continuerai les soins parce que j'en ressens le besoin. Mais je ne suis pas un criminel, je n'ai jamais commis de crime donc je ne pourrai jamais avouer de crime", a conclu l' élu de 29 ans, évoquant les viols sans les citer. L'auteur présumé des faits reconnaît des crachats et des insultes à l'encontre des plaignantes, mais pas les viols. Il reste maire de la commune sans pouvoir paraître sur le territoire de celle-ci. "Dans quelques semaines, il n'y aura plus d'interdiction du tout", estime M^{me} Jérôme Gay.

Claire GRAZINI
cgrazini@laprovence.com